



**FR**

**COMMISSION DES FINANCES**  
**63<sup>ème</sup> session**  
**Rome, 11 mars 2008**

UNIDROIT 2008  
F.C. (63) 3  
Original: anglais/français  
Avril 2008

### **Rapport**

(préparé par le Secrétariat)

<i>Sommaire</i>	<i>Rapport sur le déroulement de la 63<sup>ème</sup> session de la Commission des Finances</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Pour l'information des membres de la Commission des Finances</i>
<i>Documents connexes</i>	<i>F.C. (63) 2/rev.</i>

1. La 63<sup>ème</sup> session de la Commission des Finances s'est tenue à Rome, au siège d'UNIDROIT, le 11 mars 2008. Le *Secrétaire Général* a souhaité la bienvenue aux participants. Il a ensuite illustré brièvement les événements qui avaient eu lieu depuis la dernière session de la Commission. Il a rappelé que tous les Etats membres des Nations Unies avaient été invités par le Gouvernement suisse à participer à une Conférence Diplomatique qui allait se dérouler à Genève du 1<sup>er</sup> au 13 septembre 2008, pour l'adoption du projet de Convention sur les titres intermédiés. Le Comité des experts gouvernementaux pour la préparation d'une loi type sur le *leasing* allait tenir sa deuxième session du 6 au 9 avril 2008 à Muscat (Oman). Enfin, le Protocole spatial à la Convention du Cap était à nouveau sur la bonne voie ; un comité pilote était chargé de reprendre en main le projet et d'organiser la 3<sup>ème</sup> session du Comité d'experts gouvernementaux pour la deuxième moitié de 2008.

#### **Point No. 2 de l'ordre du jour: Election du Président de la Commission**

2. Le *Secrétaire Général* a ensuite rappelé que la Commission nécessitait d'un nouveau Président, puisque M. Vachon, représentant du Canada, qui avait si brillamment et efficacement assuré la présidence pendant les dernières sessions, n'allait plus participer aux sessions à la suite de ses nouvelles responsabilités.

3. Le *représentant des Etats-Unis* a proposé comme Président M. Peter Adamek, représentant de l'Allemagne, et doyen de la Commission.

4. Le *représentant de la Fédération de Russie* a soutenu cette proposition.

5. *La Commission a approuvé la proposition ; M. Adamek a accepté et a donc assumé la Présidence de la Commission.*

#### **Point No. 1 de l'ordre du jour: Adoption du projet d'ordre du jour**

6. Le *Président* a proposé à la Commission d'adopter le projet d'ordre du jour. *La Commission a approuvé la proposition.*

**Point No. 3 de l'ordre du jour: Examen des premières estimations du Secrétariat concernant le projet de budget pour 2009 (F.C. (63) 2).**

7. Le *Secrétaire Général adjoint* a présenté le point à l'ordre du jour. Elle a d'abord évoqué - sur la base de la nouvelle procédure, suivie pour la première fois, prévue par l'article 31 du Règlement ainsi qu'amendé par l'Assemblée Générale à sa 61<sup>ème</sup> session - les étapes de la procédure d'adoption du budget, et a rappelé que la Commission des Finances était invitée à donner un avis au Conseil de Direction, afin de lui permettre de mieux évaluer les implications financières du budget. Elle a ensuite présenté les premières estimations contenues dans le doc. C.F. (63) 2/rev. Celles-ci prévoyaient des augmentations par rapport à l'année 2008, et cela parce que certains chapitres avaient déjà subi des augmentations dans les années précédentes, et que le Secrétariat estimait donc nécessaire d'augmenter les allocations prévues. L'article 1 du Chapitre 2 voyait des augmentations des salaires liées tant au taux d'inflation - sur la base des critères établis par le système des Organisations coordonnées - qu'aux progressions des carrières. L'article 2 du Chapitre 2 - rémunérations des collaborateurs - n'avait pas été modifié depuis longtemps alors que ces rémunérations, sur base horaire, avaient augmenté. De même, des augmentations étaient nécessaires au Chapitre 3 puisque les charges sociales constituaient un pourcentage des rétributions. Elle a rappelé que sur ces Chapitres il y avait une incertitude liée au poste du nouveau Secrétaire Général, dont la rétribution et les charges sociales pouvaient varier en fonction de certains critères qui ne seraient connus avec certitude qu'après que le Conseil de Direction ait effectué son choix parmi les candidats.

Le Secrétariat n'avait pas prévu d'augmentation pour la production de la Revue de droit uniforme parce qu'elle avait subi quelques modifications, notamment l'élimination de certaines rubriques.

Les premières estimations contenaient des augmentations à l'article relatif aux coûts de téléphone, fax et Internet ; afin de réduire les coûts de téléphone, le Secrétariat était en train d'étudier des moyens pour faire des économies. Quant à l'article relatif à la correspondance, les augmentations étaient liées à la hausse des prix mais aussi à une intensification de l'activité de l'Institut, qui avait provoqué l'envoi de documents papier pour l'organisation de conférences diplomatiques et de comités d'experts de l'Institut, ainsi que pour l'envoi de publications.

En ce qui concernait les recettes, le Secrétariat avait estimé la contribution italienne pour 2009 au même niveau de 2007, et était reconnaissant au Royaume-Uni pour sa contribution extra-statutaire. Le Secrétariat avait prévu pour les contributions des Etats membres autre que l'Italie une augmentation de 3,54%, pourcentage qui s'alignait à peu près sur le taux d'inflation réel pour la zone euro.

8. Le *Président de la Commission* a remercié le Secrétaire Général adjoint pour ses explications.

9. Le *représentant du Canada* a indiqué qu'il avait adressé, quelques jours auparavant, plusieurs questions, qui lui avaient été transmises par son Gouvernement, au Secrétaire Général adjoint, qui n'avait pas eu le temps de lui répondre avant la réunion, et qu'il avait distribué des copies dudit message à tous les membres de la Commission. Il a proposé que les demandes d'explications soient adressées au Secrétariat avant la tenue des sessions de la Commission afin d'en faciliter le déroulement.

10. Le *représentant des Etats-Unis*, en soutenant cette proposition, a proposé que les différentes questions formulées par les membres de la Commission soient envoyées au Président afin qu'il puisse les grouper et les transmettre au Secrétaire Général adjoint et à tous les membres de la Commission.

11. Sur proposition de la *représentante de l'Autriche*, qui appuyait les propositions provenant des représentants du Canada et des Etats Unis, les membres de la Commission ont communiqué leurs adresses électroniques au Président et aux autres membres de la Commission.

12. Le *représentant de l'Italie* a remercié le Secrétariat pour les documents et pour la présentation et a remercié le Gouvernement du Royaume-Uni pour l'importante contribution additionnelle qu'il avait offerte. Il a indiqué que le Gouvernement italien désirait souligner l'importance de la bibliothèque pour la communauté juridique et soutenait les innovations contribuant à son amélioration. Il a suggéré que des

contributions privées pourraient être identifiées à cette fin. En ce qui concernait la contribution italienne, il a souligné que la somme indiquée au budget était une estimation du Secrétariat qui n'allait pouvoir être précisée qu'au cours de l'année 2009, mais que des efforts étaient accomplis afin de la maintenir substantiellement au niveau des années précédentes.

13. Le *Président* s'est associé au représentant de l'Italie dans l'expression de gratitude au Gouvernement du Royaume-Uni.

14. La *représentante du Royaume-Uni* a remercié pour les expressions de gratitude. Elle a indiqué que le Gouvernement du Royaume-Uni était préoccupé par le niveau des augmentations. Cependant, l'incertitude liée au poste du nouveau Secrétaire Général rendait difficile d'exprimer une opinion définitive quant au budget. Elle a demandé l'adoption d'un système qui puisse offrir plus de transparence et permette de lier les allocations budgétaires aux différents projets et activités.

15. La *représentante de la France* a remercié le Secrétariat pour le travail accompli. Elle a rappelé que le Gouvernement français était très attaché au strict respect de la procédure budgétaire afin d'éviter des augmentations trop importantes. Elle a remercié le Gouvernement britannique pour la contribution extra-statutaire, mais elle a aussi précisé que si cette contribution ne devait pas se reproduire il serait impossible à la France d'assumer la charge de la rétribution du deuxième Secrétaire Général adjoint.

16. Le *représentant du Mexique* a félicité le Président pour son élection et a remercié le Gouvernement britannique pour sa contribution extra-statutaire. Il a souligné que les augmentations étaient liées à la hausse des prix ; il a demandé si des synergies étaient cherchées pour l'entretien de l'immeuble.

17. Le *représentant de la Suisse* a félicité le Président pour son élection et a remercié le Gouvernement britannique pour sa contribution extra-statutaire. Il a indiqué que le Gouvernement suisse, en principe, ne s'opposait pas à ces augmentations qui allaient être confirmées ou modifiées à la suite des choix en matière de personnel effectués par l'Institut.

18. Le *représentant des Etats Unis* s'est référé au document préparé par l'Ambassadeur d'Australie, Président de l'Assemblée Générale pour 2007/2008, inclus dans les documents distribués par le Secrétariat au début de la réunion, ayant comme but de mieux lier le programme de travail au budget, ce que les Gouvernements considéraient important. Dans les dernières années beaucoup de progrès avaient été accomplis en vue d'une plus grande transparence et il désirait féliciter le Secrétaire Général adjoint pour la clarté accrue des documents financiers.

19. Le *Président* a remercié le Secrétaire Général adjoint pour l'amélioration de la transparence dans les questions financières d'UNIDROIT et a indiqué que le document proposé avait pour but d'aider les membres de la Commission des Finances et les représentants des Etats membres à mieux expliquer aux Gouvernements l'importance des travaux de l'Institut.

20. Le *représentant de la Fédération de Russie* a remercié le Secrétariat pour son travail et a noté que certains points nécessitaient de clarifications, ainsi qu'indiqué par le représentant du Canada ; cependant le Gouvernement de la Fédération de Russie savait qu'il était difficile de maintenir le budget au niveau officiel de l'inflation.

21. Le *Secrétaire Général* a rappelé qu'un certain nombre de représentants des Gouvernements des Etats membres avaient souligné l'amélioration des documents au cours des dernières années et avaient demandé plus de clarté et de transparence dans le lien entre les ressources humaines et les différentes activités de l'Institut. S.E. l'Ambassadeur d'Australie, Président de l'Assemblée Générale pour 2007/2008, avait préparé, par conséquent, avec l'aide des représentants des Gouvernements qui étaient intervenus sur ce point à l'occasion de l'Assemblée Générale, le document inclus parmi ceux de la session, afin de susciter des commentaires à ce sujet.

22. Le *Secrétaire Général adjoint*, en répondant aux questions soulevées par les membres de la Commission, a indiqué que le document préparé par le Président de l'Assemblée Générale était très intéressant et méritait d'être objet d'une analyse approfondie. Elle a rappelé que le Secrétariat avait déjà ajouté, tout récemment, aux documents habituels deux autres documents, l'un faisant état des recettes et des dépenses extra-budgétaires, et l'autre présentant le lien entre le budget et les activités. Les rétributions n'avaient pas été indiquées dans ce dernier document ; elle a souligné que l'activité des membres du personnel était caractérisée par une certaine flexibilité du travail. Elle a indiqué que le Secrétariat était conscient de l'importance de ces données et a rappelé que des indications à ce sujet étaient déjà incluses dans certains documents, tel que le document présentant la mise à jour du plan stratégique.

Le *Secrétaire Général adjoint* a rappelé que l'entretien de l'immeuble incombait au Gouvernement italien ; cependant les petites dépenses de réparation restaient à la charge de l'Institut, qui demandait d'ailleurs une contribution en pourcentage à l'Organisation internationale du travail installée dans une partie des locaux. Elle a ensuite donné des informations ultérieures sur le téléphone et l'usage d'Internet. Elle a aussi indiqué qu'il y avait eu une hausse relativement importante des impôts locaux, qui étaient maintenant indiqués spécifiquement dans l'intitulé de l'Article 6 du Chapitre 7.

23. Le *Secrétaire Général* a rappelé que le document proposé par le Président de l'Assemblée Générale constituait un développement ultérieur des documents déjà existant.

24. Le *Président* a signalé que le document proposé n'avait été présenté qu'au début de la session, et que son examen méritait qu'on lui consacre plus de temps. Pour ce qui concernait les premières estimations au budget, il a demandé si d'autres membres de la Commission avaient des opinions à exprimer sur ce point.

25. La *représentante de l'Autriche* a indiqué que son Gouvernement trouvait raisonnable la modeste augmentation due à la hausse des prix et à l'inflation, mais, étant donné que le budget présentait encore des incertitudes et que certains chiffres pouvaient encore changer, elle désirait préciser que le Gouvernement autrichien considérait que les augmentations proposées ne devaient pas augmenter ultérieurement.

26. Le *Président*, en sa qualité de *représentant de l'Allemagne*, a indiqué que selon son Gouvernement les augmentations proposées ne s'alignaient pas sur le principe de croissance zéro exprimé à plusieurs reprises au cours des sessions de la Commission, et qu'il demandait davantage d'explications et l'examen de possibilités ultérieures d'économies. Cependant le Gouvernement allemand souhaitait souligner qu'il s'agissait de premières estimations et qu'il y subsistait des incertitudes quant au poste du nouveau Secrétaire Général.

27. Le *Président*, en résumant les interventions des membres de la Commission, a indiqué l'intérêt manifesté par plusieurs représentants des Gouvernements à recevoir des informations ultérieures sur les premières estimations.

28. A cet effet, le *représentant du Canada* a proposé que les réponses aux questions formulées par le Gouvernement canadien soient adressées par courrier électronique à tous les membres de la Commission ; le *représentant des Etats-Unis* a ajouté que ces échanges de courrier, canalisés par le Président, allaient permettre au Secrétariat de fournir les informations supplémentaires requises.

29. La *représentante de l'Autriche* a rappelé que la Commission était invitée à formuler une opinion au Conseil de Direction ; elle a proposé qu'en utilisant la procédure du silence, et en indiquant des délais, la Commission exprime son opinion qui aurait ensuite pu être transmise au Conseil.

30. Le *Président* a indiqué que les membres qui n'avaient pas pu être présents à la réunion de la Commission allaient être inclus dans les échanges d'informations et dans la procédure de consultation,

afin de leur permettre de contribuer à la formulation de l'avis sur les premières estimations au budget 2009. *Il a conclu le point 3 de l'ordre du jour, en rappelant qu'après la procédure d'échanges d'informations et de consultations, la Commission allait être en mesure d'exprimer son avis, et que la procédure devait être conclue avant la fin du mois de mars 2008.*

31. **Note du Secrétariat** : Dans les jours successifs à la réunion, le Secrétaire Général adjoint a répondu par écrit aux questions concernant les premières estimations formulées par le représentant du Canada, en envoyant cette réponse, par courrier électronique, à tous les membres de la Commission. Le Président a conduit la procédure de consultation prévue avec les membres de la Commission, à la conclusion de laquelle il a formulé l'avis de la Commission des Finances, à transmettre au Conseil de Direction, de la manière suivante :

*"La Commission des Finances, en accueillant chaleureusement la contribution extra-statutaire du Royaume Uni, annoncée, encore pour une année, par le membre britannique du Conseil de Direction, a eu une discussion très intense à propos du projet de Budget pour 2009 préparé par le Secrétariat d'UNIDROIT. Alors que certains membres ont annoncé que leurs Gouvernements étaient prêts à accepter le projet de Budget, d'autres ont rappelé la position de leurs Gouvernements de demander la croissance zéro en termes nominaux du Budget.*

*Le projet de Budget pour 2009 devrait néanmoins être transmis au Conseil de Direction pour sa considération. Et le Secrétariat d'UNIDROIT devrait être encouragé à entreprendre des efforts ultérieurs pour réaliser des économies."*

#### **Point No. 4 de l'ordre du jour: Divers**

32. Le *Président* a indiqué que le document préparé par le Président de l'Assemblée Générale était une opportunité excellente pour augmenter la clarté et la transparence du travail d'UNIDROIT, et a demandé aux membres de la Commissions d'exprimer leurs opinions sur ce document.

33. Le *représentant des Etats Unis* a rappelé que ce document répondait aux requêtes formulées par certains Gouvernements, mais qu'il devait être considéré important aussi pour le Secrétariat ; il a proposé de donner davantage de temps au Secrétariat pour l'examiner et de le considérer comme un document à développer.

34. Le *représentant de l'Italie* a affirmé partager l'idée exprimée par le représentant des Etats Unis.

35. Le *représentant du Canada* a rappelé que le document reflétait le contenu des documents adoptés par plusieurs Gouvernements ; en soulignant l'importance de ce genre de documents pour mieux évaluer l'activité et les résultats de l'Institut, il a noté qu'il fallait laisser le temps au Secrétariat de l'améliorer et de l'adapter.

36. La *représentante du Royaume Uni* a souligné l'importance que son Gouvernement assignait à la question et qu'il soutenait l'adoption de documents aidant à lier les aspects financiers et les activités.

37. Le *représentant du Mexique* a appuyé la proposition formulée par le représentant des Etats Unis de permettre au Secrétariat d'établir si le document proposé constituait le moyen le plus efficace pour présenter les implications financières des projets dans un cadre unique.

38. Le *Président* a résumé les opinions exprimées en indiquant qu'il était opportun de donner au Secrétariat le temps d'examiner le document proposé; il a rappelé que le travail d'UNIDROIT jouissait d'une grande considération mais que les Etats nécessitaient de certaines informations, que ce document avait justement comme but de fournir.

39. La *représentante de l'Autriche* a noté que les informations concernant le personnel ne nécessitent pas que soient indiquées les rétributions, mais uniquement le pourcentage du temps consacré par chacun des membres du personnel aux différents projets ou activités, sous forme d'unité de travail ou autre équivalente.
40. Le *Secrétaire Général* a ajouté que, selon l'avis du Président de l'Assemblée Générale qui l'avait préparé, le document proposé allait aider les Gouvernements à apprécier les priorités dans le travail de l'Institut et à les comparer avec les priorités établies par le Conseil de Direction et l'Assemblée Générale.
41. Le *représentant des Etats Unis* a exprimé l'opinion que les ressources du personnel devaient être indiquées en pourcentage de temps consacré à chaque projet.
42. Le *Secrétaire Général adjoint* a rappelé que le Secrétariat, du moins en partie, accomplissait déjà ce travail, puisque les documents pour le Conseil de Direction et pour l'Assemblée Générale contenaient déjà, dans des cases encadrées et consacrées au "personnel", le pourcentage de temps destiné à chaque projet ou activité par les membres du personnel. Elle a aussi noté qu'il était difficile de spécifier, comme prévu dans le document en question, les dépenses en termes budgétaires et en personnel pour chaque projet depuis son tout début, parce que l'enregistrement des dépenses, les budgets et les comptes suivaient une allocation en chapitres et articles qui ne correspondait pas aux projets et activités.
43. Le *Président* a demandé l'opinion des membres de la Commission des Finances sur ce point.
44. Le *représentant des Etats Unis* a indiqué la nécessité d'être réalistes et a rappelé que le personnel d'UNIDROIT était très réduit.
45. Le *représentant du Canada* a souligné l'importance de comptabiliser le travail des membres du personnel et a noté que cet instrument pouvait être extrêmement utile au Secrétariat lui-même.
46. Le *Président* a exprimé l'opinion de la Commission de l'importance de ce document mais il a au même temps souligné que cette activité ne devait pas avoir comme conséquence de surcharger le Secrétariat.
47. En l'absence d'autres interventions, le Président a clôturé la réunion à 13h.

**LISTE DES PARTICIPANTS****Membres:**

M. Peter ADAMEK ( <i>Président</i> )	(Allemagne)
Mme Ingrid PECH	(Autriche)
M. Peter EGYED	(Canada)
M. Leslie DEGRAFFENRIED	(Etats Unis d'Amérique)
M. Evgeni TYUSIN	(Fédération de Russie)
M. Nicola TODARO MARESCOTTI	(Italie)
Mme Mariko SHIKAKURA	(Japon)
M. Diego Alonso SIMANCAS GUTIÉRREZ	(Mexique)
Mme Claudia GIUNCHIGLIA	(Royaume-Uni)
M. Stefano LAZZAROTTO	(Suisse)

**Secrétariat UNIDROIT:**

M. Herbert KRONKE	(Secrétaire Général)
Mme Alessandra ZANOBETTI	(Secrétaire Général adjoint)